

DASEN, SG, IEN Adjoint, 2 personnels DRH
2 SNUipp-FSU (Hélène Nadal et Guillaume Mangenot) / 2 Se-UNSA / 1 Sgen-CFDT

3 heures de discussions qui ne suffisent pas à tout définir. Nous rencontrerons les services de la DRH pour lever les incertitudes lors de la semaine de reprise (après les vacances). La circulaire sera ensuite validée lors du **CTSD prévu le lundi 18 mars**.

Les représentant-e-s du SNUipp-FSU ont soulevé de nombreuses questions et ont pu obtenir des clarifications et des « avancées » sur des éléments précis.

La réception du projet de circulaire la veille du groupe de travail à 16h n'a pas facilité la préparation de cette réunion.

Dans tous les départements de l'académie, le GT est issu du CTSD. L'UNSA s'oppose à la présence du SGEN... Sur un GT, l'administration a préféré inviter les 3 OS.

Un nouvel outil informatique est prévu. Il est en cours de validation. **Le serveur ne devrait pas ouvrir avant le 21 ou 22 mars, pendant 3 semaines** (dates possibles de saisie des vœux = 22 mars – 12 avril)

Principes

- **1 seule phase informatisée : 2 saisies à faire en même temps** pour les collègues qui ne sont pas à titre définitif sur un poste = PES, collègues affecté-e-s à titre provisoire en 2018-2019, entrant-e-s dans le département,...)

- obligation d'appliquer les priorités légales ;

- maximum postes 1ère phase = à déterminer, en fonction de l'outil informatique... Maximum 30 vœux, 50 vœux ? Minimum de vœux ?

- L'administration doit proposer **autant de postes vacants que de participant-e-s obligatoires** (PES, collègues affecté-e-s à titre provisoire en 2018-2019, entrant-e-s dans le département,...). Cela correspond à environ 150 collègues (cela va dépendre du nombre d'entrant-e-s dans le 82 = résultats des permutations le 4 mars)

La volonté est de « calquer » le mouvement des enseignant-e-s du 1^{er} degré sur celui du 2nd degré. Les « ajustements » (l'équivalent du 2ème mouvement) se feront à la marge, **lors de groupes de travail** entre la DRH et représentant-e-s du personnel SNUipp-FSU et Se-UNSA).

Pour **effectuer la saisie des vœux**, il faudra, comme c'était le cas les années passées, passer par IPROF et l'onglet SIAM, le serveur qui centralise toutes les demandes de mobilité (changement de département et de postes dans le département). Les dates d'ouverture du serveur (pour l'accès aux informations + saisie des vœux) seront communiquées ultérieurement...

Obligation de participation : si décision annoncée de perte de poste par un courrier émanant de l'Inspection Académique, c'est le cas pour les congés parentaux égaux ou supérieurs à un an.

Les **postes à profil** seront attribués après appel à candidature, le barème pouvant départager les avis ex-aequo.

Les PE néo-titulaires (PES de cette année) feront l'objet d'une vigilance concernant les postes les plus difficiles (direction d'école, postes spécialisées, ...). Ils n'obtiendraient pas ces postes sauf s'ils en font la demande (attention à l'ordre des vœux... !!!)

Vœux géographiques :

Actuellement nous avons 16 zones différentes (annexe en pièce jointe de la lettre d'infos).

M. le DASEN souhaite réduire ce nombre et a proposé un découpage du Tarn-et-Garonne en 4 zones.

Après de longues discussions et argumentations des élu-e-s du SNUipp-FSU 82, M. le DASEN accepte de faire un découpage en 6 zones (nous avons évidemment demandé plus de zones pour prendre en compte la diversité du territoire et les contraintes des enseignant-e-s).

6 zones seront définies, regroupant les zones des années précédentes (cf carte en annexe).

- Montaignu + Lauzerte + Valence d'Agen

- Moissac/Castelsarrasin + St Nicolas de la Grave + Beaumont de Lomagne

- Montauban + La Ville-Dieu-Du-Temple + Montech + Verdun s/Garonne + Grisolles (environ 50 % des postes du département...)

- Nègrepelisse + Monclar de Quercy

- Lafrançaise + Caussade
- Saint-Antonin-Noble-Val



CP et CE1 dédoublés, comment les faire apparaître ?

Le SNUipp-FSU 82 a longuement interrogé l'administré sur cette problématique. Tout n'est pas tranché, l'Inspection Académique nous tiendra informés des points soulevés par vos représentant-e-s du personnel préféré-e-s...

GRANDE NOUVEAUTE !

Création de postes de TRD (Titulaire Remplaçant Départemental). Le nombre dépendra des éléments évoqués

Attention c'est différent des postes de TRS (28 postes sur le département : les TRS sont rattaché-e-s à une circo et ont des affectations sur des compléments de décharge de direction ou de PEMF ou complément de temps partiels)

Seront obtenus à TD si ils sont obtenus suite à la saisie.

Seront obtenus à TP si ils sont obtenus suite à extension des vœux.

Equivalent de ce qu'était la seconde phase de mouvement des années antérieures.

Les affectations peuvent se faire dans une zone limitrophe.

Comme le stipule la circulaire académique du mouvement, SNUipp-FSU demande que les 10 points soient attribués y compris dans le cas où la situation de handicap est reconnue pour le conjoint et l'enfant de l'agent. Le DASEN nous donne satisfaction sur ce point.

NOUVEAUTE

Rapprochement de conjoints si résidence professionnelle du conjoint et actuelle résidence administrative de l'enseignant-e à plus de 40 kms (en utilisant « mappy » trajet le plus court : **2 points en plus**

L'administration proposait 50 kms... LE SNUipp-FSU a obtenu une « amélioration »... On verra si on peut faire mieux.

Autre nouveauté !

Les priorités légales imposent de prendre en compte le renouvellement du 1^{er} vœu d'une année sur l'autre.

Le projet de circulaire ne le prévoyait pas...

Le SNUipp-FSU a insisté sur le fait de le rajouter dès cette année. Cela pourrait donner quelque chose comme : 1 point par an sur le premier vœu, dans la limite de 3 points à partir du mouvement 2020. Nous verrons quelles propositions sont formulées avant la validation de la circulaire.

D'autres infos détaillées seront diffusées sur notre site dans les meilleurs délais (mais les vacances arrivent...)

INFOS diverses :

- Le SNUipp-FSU 82 a demandé s'il était un ou des départs en retraite de **psychologues scolaires** 1^{er} degré. Les services de la DRH répondent : « oui, 1 départ est annoncé ». Commentaire du SNUipp-FSU : **le zonage des interventions des psy va évoluer** avec la création d'1 poste à la rentrée prochaine (16 postes). En plus du départ en retraite, **a minima 2 postes sont donc vacants.**
- **Nombre de PE Stagiaires à la rentrée 2019** : on devrait accueillir 27 ou 28 PES. La volonté est de continuer le fonctionnement de cette année : en responsabilité de classe à mi-temps en début de semaine, en formation en fin de semaine. **Des postes au mouvement pourraient être bloqués pour servir de supports pour les PES** (si les demandes de temps partiel à 50 % ou les décharges de direction de cette quotité ne suffisent pas pour ces 27 ou 28 stagiaires).

Et sinon, vous faites quoi le 28 mars ???...

Nous pourrions aborder tous les détails du mouvement (3 ou 4 heures ne sont pas de trop...) avec une présentation et des questions des stagiaires.

Déjà 15 collègues nous ont informés de leur participation, et vous ?

Les « mieux » informé-e-s pourront avoir moins de regrets que ceux qui le sont moins...

Attention 2 démarches pour venir :

- Envoyer **lettre complète à votre IEN (cf modèle de lettre sur notre site)** + formulaire d'autorisation d'absence (site de la DSDEN 82, espace pro, ...)
- Compléter le **formulaire d'inscription** pour nous en informer (pour l'organisation : le nombre de participant-e-s est important pour déterminer la salle et les dossiers à préparer pour chaque stagiaire).